

## Communiqué de presse

10 septembre 2020 - N° 19

**Diffusion non autorisée aux États-Unis, au Canada, au Japon  
ou dans tout autre pays où une telle diffusion pourrait être illégale**

### **SCOR réussit un placement de EUR 300 millions de titres subordonnés de niveau 2**

SCOR a émis avec succès des titres obligataires subordonnés de niveau 2 à durée déterminée pour un montant de EUR 300 millions. SCOR envisage d'utiliser les fonds provenant de l'émission pour financer les besoins généraux du Groupe.

Le taux d'intérêt servi a été fixé à 1,375 % jusqu'au 17 septembre 2031, et sera révisé tous les 10 ans au taux mid-swap EUR à 10 ans + 2,6 %. Les titres « 31NC11 » arrivent à échéance le 17 septembre 2051.

Le règlement-livraison des titres devrait intervenir le 17 septembre 2020.

Les fonds provenant des nouveaux titres devraient être éligibles à la constitution de capital réglementaire de niveau 2, conformément aux règles et standards réglementaires applicables, et être considérés comme du capital par les agences de notation dans leurs modèles d'évaluation.

Les titres devraient être notés A par Standard & Poor's.

SCOR confirme également son intention de rembourser les CHF 125 millions de titres subordonnés à durée indéterminée émis le 20 octobre 2014 et dont la date de remboursement anticipé est en octobre 2020, qui ont déjà été refinancés à partir des fonds provenant des titres émis en 2019 pour un montant de USD 125 millions.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, déclare : « *Avec ce nouveau placement réussi, SCOR continue à bénéficier de conditions de marché exceptionnelles dans un environnement marqué par des taux d'intérêt bas. Le succès de ce placement nous permet de continuer à bénéficier de conditions avantageuses de financement à long terme pour accompagner la croissance organique du Groupe dans les années à venir. Les titres ont été sursouscrits 9 fois, ce qui témoigne du niveau très élevé de confiance dont bénéficie SCOR sur le marché du crédit.* »

\*

\* \*



The Art & Science of Risk

## Communiqué de presse

10 septembre 2020 - N° 19

### Contacts

#### Presse

+33 (0)1 58 44 76 62

[media@scor.com](mailto:media@scor.com)

#### Relations Investisseurs

Ian Kelly

+44 (0)203 207 8561

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR\\_SE](#)

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document d'enregistrement universel 2019 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 (le « Document d'enregistrement universel »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».